



Pause non rémunéré depuis peu sans raison valable

Par **Frerot Steven**, le **06/12/2018** à **11:06**

Bonjour, ma question est la suivante :

Je travail pour la société qui s'occupe d'enlever les tags pour montpellier, mes horaires sont 5h à 12h hors depuis 2 mois, notre employeur nous demande de finir à 12h30 car nous prenons 30 minute de pose le matin à 8h, je précise que cette pose est IMPOSEÉ ! Aucun avenant ni réunion ni vote n'a était fais, l'information et simplement venu de notre chef d'équipe ! Donc question, est-ce legal? Nous travaillons 30 min de plus tout les jour sans être payer plus. Quel recours ? Je précise que pour expliquer cette acte, notre employeur a cité notre convention collective sans nous montrer aucun document le justifiant ! Et comme préciser plus haut nous n'avions jamais eu ce genre de chose avant et ce depuis 20 ans.

Par **P.M.**, le **06/12/2018** à **11:31**

Bonjour,

Une pause d'au moins 20 mn est légalement obligatoire après au plus 6 h de travail, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable ou par Accord d'entreprise, elle n'est pas rémunérée...

L'employeur peut modifier l'horaire collectif en respectant un certain formalisme mais il semblerait qu'en l'occurrence, il puisse être invoqué un usage que l'employeur ne peut pas dénoncer brusquement sans consultation des Représentants du Personnel et notification individuelle aux salariés en respectant un délai de prévenance...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou en absence dans l'entreprise d'une organisation syndicale ou même de l'inspection du Travail...

Par **Frerot Steven**, le **06/12/2018** à **12:00**

Merci de votre réponse.